



IT125-2

REGLEMENT INTERIEUR

Avenant au règlement à l'intention des patients mineurs

Rappel :

Ce séjour est un séjour thérapeutique et non un séjour d'agrément.

Votre admission :

- Les patients mineurs doivent se présenter accompagnés des représentants légaux.
- Le service des admissions établira le dossier administratif et vous indiquera le service d'hospitalisation.
- Pensez à vous munir de vos papiers d'identité et relatifs à votre prise en charge (carte vitale, mutuelle ...)

Vos devoirs :

1. Vous devez être accompagné d'un soignant pour toute sortie dans le parc.
2. Vous devez indiquer au personnel soignant à tout moment où vous vous trouvez.
3. La diffusion de musique doit respecter les repos des autres patients.
4. Aucune relation intime n'est autorisée au cours du séjour.
5. L'autorisation parentale écrite est obligatoire pour les permissions.
6. Retour dans le service à 20h30 et dans les chambres à 23h00 maximum afin de respecter le repos de chacun.
7. Les soins débutant dès 7h00, il vous est demandé d'éteindre les postes de télévision et les radios dès 23h00 afin d'avoir le repos nécessaire pour pouvoir participer pleinement à l'ensemble des activités qui vous seront dispensées tout au long de la journée.

Il est interdit de :

- * Visiter les autres services
- * De se rassembler dans les chambres portes fermées
- * De courir dans les couloirs

Fait le :

Lu et approuvé

Nom et prénom du patient

Signature

Fait le :

Lu et approuvé

Nom et prénom du représentant
légal

Signature